

GRILLE TARIFAIRE 2022

PRODUCTION (animal, végétal, champignon, cueillette sauvage etc.)

PRÉCERTIFICATION – PRODUCTION VÉGÉTALE PLEIN SOL		
650\$ plus TX		
Cotisation annuelle de certification		
Frais fixe pour 1 production	Tarif régulier	
	911\$	
Frais variables Calcul : Chaque tranche de revenu s'additionne pour donner le montant total de frais variable.	Selon le total des ventes annuels des produits apparaissant au certificat	par tranche de 1 000 \$
	1 000\$ à 75 000 \$	5,00 \$
	75 999\$ à 250 000 \$	3,75 \$
	250 999\$ à 999 999 \$	2,50 \$
	1M\$ à 5 M \$	0,25 \$
Frais pour Service supplémentaire: plus de 2 productions et/ou préparation avec des produits de la ferme et/ou conditionnement.	150,00 \$	
Frais pour Service supplémentaire : attestation de service ou attestation intrants ou vérification d'ingrédients	150,00 \$	
Référentiel supplémentaire applicable à la production ou préparation laitière seulement	USDA-ACIA (CAN-USA) 140,00 \$	
Frais d'accréditation	12\$	
Rabais Lève-Tôt (ce rabais est applicable à partir de la 2e année, si vous répondez au questionnaire de renouvellement avant la date butoir)	100,00\$	

CONTRIBUTION DE QUÉBEC VRAI EN VERTU DE LA LARTV	
Les redevances d'accréditation sont établies selon un taux fixe de 15,3% des frais relatifs à l'émission de certificats et d'attestations de conformité (frais fixes + frais variables + frais connexes).	
<ul style="list-style-type: none"> • Pour les activités de certification réalisées à l'extérieur du Québec (remplace le 15.3% ci-dessus) 	200,00 \$

Tous les prix peuvent être modifiés sans préavis
Tous les prix sont assujettis aux taxes en vigueur.